



EXTENSION DU CIMETIÈRE DU BOURG

RETOUR CONSULTATION

07 DÉCEMBRE 2020

DESCRIPTION

Dans la cadre de l'extension du cimetière du bourg de Plouguerneau, une consultation publique s'est tenue entre le 15/10/2020 et le 15/11/2020, soutenue par une réunion publique le 22/10/2020. Les habitants étaient appelés à remonter leurs remarques par courrier ou via le site Internet de la commune.

PLOUGUERNEAU

CONSULTATION PUBLIQUE
KUZULIADENN BUBLIK

Aménagement et extension du cimetière du bourg de Plouguerneau

La commune de Plouguerneau compte trois cimetières répartis sur son territoire. Pour faire face au manque d'espace disponible, l'agrandissement du cimetière du centre-bourg sur une parcelle limitrophe est à l'étude.

Cette extension offre l'opportunité de repenser l'accessibilité et l'expression paysagère et végétale du cimetière existant. Une nécessité pour rendre l'ensemble cohérent et harmonieux.

Le projet imaginé par l'agence AGAP s'appuie ainsi sur une conception en « jardin paysagé ouvert ». L'idée est de rendre ce lieu plus agréable et propice au recueillement, tout en le connectant à son environnement par des liaisons douces.

plouguerneau.bzh @mairieplouguerneau

Agence AGAP / paysage, urbanisme, VRD

Qui'en pensez-vous ?

- Avant d'aller plus loin et compte tenu de la sensibilité du lieu, la mairie souhaite recueillir vos avis.
- Réagissez sur cette proposition et émettez vos souhaits et interrogations concernant notamment :
 - la place prépondérante laissée à la végétation
 - l'ouverture de l'espace aux circulations douces

Comment s'exprimer ?

Partagez vos avis soit :

- par mail à mairie@plouguerneau.bzh
- ou sur papier libre à déposer en mairie

Jusqu'à quand ?

Vous avez jusqu'au dimanche 15 novembre 2020 pour vous exprimer !

Vous avez besoin de plus de détails sur le projet ?
Consultez le dossier papier en mairie ou en ligne sur plouguerneau.bzh/projet-extension-cimetiere

5 panneaux 1,60 x 1,20 m ont été installés à différents endroits du cimetière ainsi que sous la borne d'accueil de la mairie.

DOCUMENTS TRAITÉS

- Notes prises lors de la réunion publique (AH).
- Un courrier anonyme déposé à l'accueil de la mairie.
- Un courrier de Mme Le Goff Paule (réponse mail AH le 07/12/2020)
- Un mail de Mme Gouez (réponse mail AH le 07/12/2020)
- Notes prises lors de la rencontre avec les riverains de Kroaz Nevez

REMARQUES RELATIVES AUX TRAVAUX

- Lors de la réunion publique, Mr Abjean a fait part de son inquiétude quant à la géologie de la parcelle, difficile à travailler à son sens. ***L'étude de sol réalisée par le cabinet Reagih en 2016 indique bien la présence d'amas de roches, mais précise que cela ne remet pas en question la nature du projet***
- Les riverains et Mme Gouez indiquent que la rue passant par Kroaz Nevez et desservant la partie basse du cimetière n'est pas large, que le croisement est difficile, voire la mise en place d'un sens unique. ***Lors des travaux, il s'agira de la seule voie d'accès pour les engins de chantier, il sera nécessaire d'anticiper avec les riverains leur passage. Concernant la faible largeur de la voie, il peut être pertinent de réfléchir à l'aménagement d'un espace de retournement. La reprise de la chaussée après les travaux est déjà prise en compte par les ST.***

REMARQUES RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS DU PROJET

Les remarques concernant les aménagements intérieurs du cimetière sont :

- Stationnement possible en bas du cimetière limité à une heure.
- Prévoir des sanitaires et des points d'eau bien répartis
- Mise en place de bancs dispersés dans l'enceinte
- Mise en place d'abris en cas d'averse
- Mise à disposition de "diables" pour le transport des plants.
- Garantir l'accessibilité aux PMR, poussettes, etc...

La plupart des remarques (sanitaires, points d'eau, bancs, accessibilité) ont déjà été prises en compte par le maître d'œuvre, à confirmer lors de la réalisation des travaux. Voir ce qu'il est possible pour les abris

Le reste semble pertinent, et est du ressort du fonctionnement du cimetière : proposition de voir avec les services pour la mise en place

REMARQUES GÉNÉRALES

Dans son courrier Mme Le Goff indique qu'elle souhaiterait que la chapelle soit entretenue.

Réponse par mail de AH : travaux prévus en 2021 (budget patrimoine religieux)

PROCHAINE ÉTAPE

Compilation des remarques des élu-e-s concernés puis transmission au maître d'œuvre pour lancement de la phase de réalisation